

## Arrêté n° 21-090

### ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,*  
*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*  
*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*  
*Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,*  
*Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,*  
*Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,*

*Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,*

### LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

#### **Article 1 : Création**

Le conseil de perfectionnement de « Département Génie Civil », rattaché à la composante « Institut Sciences et Techniques » est créé pour la période du 6 décembre 2021 au 5 décembre 2024.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de perfectionnement est constitué de 18 membres :

##### Représentants pédagogiques

- Mr RENAULT Norbert, directeur département Génie Civil
- Mr AYMERIC Pierre, directeur adjoint département Génie Civil
- Mme AGGOUN Salima, directrice L2GMC, laboratoire de recherche
- Mr PIERRE Alexandre, responsable L2 GC
- Mr HAUTECOEUR José, responsable L3 GC
- Mr ESLAMI Javad, responsable de mention du Master Génie Civil
- Mr KACI Abdelhak, responsable M2 GC parcours BIEE

##### Représentants du milieu professionnel

- Mr ESHGHIPOUR Houman, Adjoint chef de service parois moulées chez Spie Batignolles fondations
- Mr BRANLY Benoit, Directeur d'Agence chez SOCOTEC
- Mr CHAMPION Dominique, ASSOCIE GERANT Stés EDIFIRA.

- Mr GOTTELAND Philippe, Directeur Adjoint chez Direction Technique Recherche FNTP
- Mr LE FRAPPER Patrick, Chef de Projet Infrastructures RATP
- Mme MANSOUTRE Sandrine, Senior Technical Director chez Groupe Vicat
- Mr PACAUD Nicolas, Directeur Adjoint Secteur 4 - L18.1 chez VINCI Construction
- Mr LACOUTURE Jean-Christophe, Président de EJCL et PAST au département Génie Civil
- Mr BODET Raphael, Chef du Service Affaires Techniques UNICEM et PAST au département Génie Civil

##### Représentant(s) étudiant(s)

- Louis DUPUY, étudiant en M1 GC parcours CCI.

##### Représentant(s) administratif(s) ou technique(s)

- Mme CHAUMONT Noémie

Le conseil élit en son sein un président

#### **Article 3 : Quorum**

Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

#### **Article 4 : Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

## **Article 5 : Exécution**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2021

Le président de CY Cergy Paris Université

François GERMINET



Signature  
numérique de  
François Germinet  
Date : 2021.12.21  
13:25:14 +01'00'

Transmis au rectorat le : 21 décembre 2021

Publié le : 21 décembre 2021

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.